



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreringsattest; Άδεία κυκλοφορίας; Registracion certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registrācijas liulijmas; Fogalmi engedély; Certifikat ar Registrāzoni; Kenetekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvědčení o evidenci; Prometno dovoljenje; Reisteröbittidstus; Registreringsbeviset; Персипропуцнон тапозн на астромобилна; Certificat de înmatriculare.

2018BV59781

Communaute européenne

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindre (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
- (U.2) Niveau du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO2 (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception. CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des zones de formation professionnelle dans les transports en Euro
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO2 ou montant de l'éco-taxe en Euro
- (Y.5) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.6) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Montants totaux des taxes et de la redevance en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

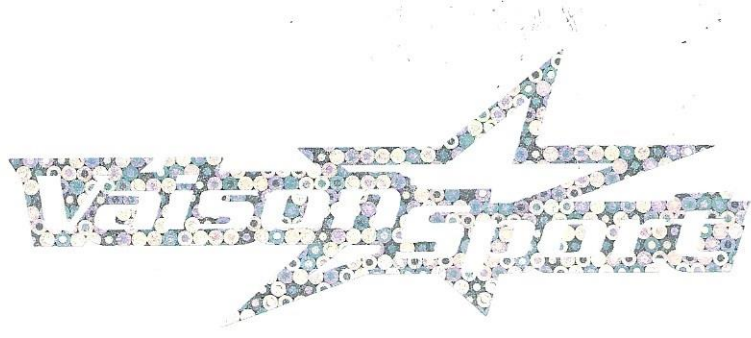
Inscrivez les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrivez vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.

Nom _____

Domile _____

Signature _____

Date _____



Document
N° 098



CERTIFICAT DE CONFORMITE

La société VAISON SPORT certifie avoir fabriqué ce réservoir conformément aux spécifications de la norme FT3/99 de la FIA.

Le numéro d'homologation VAISON SPORT auprès de la FIA est VS 1801 en date du 15 Mars 2018.

Numéro de série du réservoir : XT0Y-020-0001-037

Numéro hologramme FIA : AK40976

Date de fabrication : Avril 19

Signature de la personne autorisée:

Vaison Sport a contracté une assurance responsabilité civile auprès d'Allianz, numéro de police : 56949846

Bureau Tél. 03 85 80 99 55 - Fax : 03 85 56 34 52 - E-mail : t.viardot@vaisonsport.com
Atelier Tél : 03 85 80 06 43 - Fax 03 85 80 06 11
Rue des Ferrancins - Z.I. 71210 TORCY

SARL au capital de 215 670€ - SIRET 428 207 500 000 11 - NAF 2910 Z - RCS Le Creusot 428207500
N° Intra-communautaire FR 05428207500 Rue des Ferrancins - Z.I. - 71210 TORCY

ARTICLE 1^{er} - DISPOSITIONS GENERALES

1.1. Toute Commande de Produits auprès de VAISON SPORT implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes Conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire, exprès et préalable de VAISON SPORT.

1.2. En conséquence, la passation d'une Commande par un Client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier aux présentes Conditions générales de vente sauf Conditions particulières consenties par écrit par VAISON SPORT au dit Client. Tout autre document que les présentes Conditions générales et notamment, catalogues, prospectus, publicités, mailings etc... n'a qu'une valeur informative, indicative, non contractuelle. Le fait que VAISON SPORT ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions générales, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

ARTICLE 2 - OBJET

2.1. Les présentes ont pour objet d'organiser les modalités et conditions générales de ventes de ses produits par VAISON SPORT.

2.2. Le présent contrat est complété soit par son recto intitulé " Devis ", soit par une Confirmation de Commande émanant du Client, documents sur lesquels les Parties conviennent du détail et des conditions particulières de la vente envisagée. Les modalités figurant au recto ou sur la Confirmation de Commande prévaudront sur les présentes conditions générales en tant que conditions particulières si elles ont été acceptées par VAISON SPORT.

ARTICLE 3 - COMMANDES

3.1. Toute Commande n'entrera en vigueur qu'à la réception par VAISON SPORT :

- du Devis signé par le Client et revêtu de la mention manuscrite " Bon pour accord " et d'un acompte minimum de 50 % du montant total du prix de la Commande, sauf stipulation contraire acceptée par VAISON SPORT,

- de la Confirmation de Commande émanant du Client, sauf réserve de VAISON SPORT formulée par tous moyens écrits.

3.2. A défaut de règlement de l'acompte stipulé dans le Devis, la Commande est annulée sans que le Client puisse réclamer une quelconque indemnité.

3.3. Tout représentant légal ou mandataire du Client sera présumé disposer des pouvoirs l'habilitant à signer le Devis ou la Confirmation de Commande et la société ou la personne qu'il représente seront régulièrement engagés par sa simple signature.

3.4. Les Commandes transmises à VAISON SPORT sont irrévocables pour le Client, sauf acceptation écrite de notre part. Toute demande de modification d'une Commande passée par un Client ne pourra être prise en compte par VAISON SPORT que si la demande est faite par tout moyen écrit parvenu à VAISON SPORT avant l'expédition des Produits. En cas de modification de la Commande par le Client, VAISON SPORT sera déliée des délais convenus pour son exécution. Si VAISON SPORT n'accepte pas la modification ou l'annulation de la Commande, les acomptes versés ne pourront être restitués.

ARTICLE 4 - LIVRAISON ET TRANSPORT

4.1. Modalités : les Commandes sont livrées à l'adresse indiquée sur le Devis ou la Confirmation de Commande. VAISON SPORT se réserve le droit de procéder à la livraison intégrale ou partielle de la Commande en fonction des disponibilités. Toute modification par le Client du lieu de livraison nécessite l'acceptation préalable et écrite de VAISON SPORT.

4.2. Délais : Les délais fournis par VAISON SPORT ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le retard éventuel ne donne pas le droit au Client d'annuler la Commande, de refuser la marchandise ou de réclamer des pénalités ou dommages et intérêts. Toutefois, en cas d'application des dispositions de l'article L 114-1 du Code de la Consommation, VAISON SPORT stipulera sur le devis la date limite de livraison.

4.3. Risques : Sauf stipulation contraire acceptée par VAISON SPORT, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de sauvegarder ses droits vis-à-vis du Transporteur, seul responsable en cas de retard dans la livraison, vol, perte ou avarie en cours de route. Il appartiendra au Client d'adresser ses réclamations au Transporteur par lettre recommandée avec AR dans les trois jours de sa réception directement auprès du Transporteur, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce et d'en aviser dans les meilleurs délais VAISON SPORT.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir reçu de VAISON SPORT une documentation en langue française comprenant des instructions détaillées de montage, des précautions d'usage et déclare être suffisamment informé. Il s'engage à respecter strictement lesdites instructions et à effectuer régulièrement la surveillance et l'entretien nécessaire.

ARTICLE 6 - TARIF - PRIX

Les Produits sont facturés sur la base du Devis adressé au Client par VAISON SPORT et s'entendent en euros, hors taxes, emballage compris. Sauf dérogation acceptée dans les conditions particulières, les frais d'expédition sont dus par le Client. Les tarifs sont modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués dans le Devis font foi.

ARTICLE 7 - MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont stipulées dans le Devis ou la Confirmation de Commande. Toute somme non payée à l'échéance entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de paiement prévu, et donnera lieu de plein droit au paiement par le Client de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Toutes les sommes que nous recouvrerons par voie contentieuse seront forfaitairement majorées de 15% des sommes impayées à titre de dommages et intérêts, outre les frais judiciaires et intérêts légaux. En cas de pluralité de factures, le non-paiement d'une seule d'entre elles rend immédiatement exigible l'intégralité des factures quelles que soient leur date d'échéance d'origine. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, VAISON SPORT se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

ARTICLE 8 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ - TRANSFERT DES RISQUES

8.1. Le transfert de propriété de nos Produits est suspendu jusqu'à complet paiement du prix de ceux-ci par le Client, en principal et accessoires, même en cas d'octroi de délais de paiement. Toute clause contraire, notamment insérée dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite. De convention expresse, VAISON SPORT pourra faire jouer les droits qu'elle détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l'une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses Produits en possession du Client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et VAISON SPORT pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des ventes en cours.

8.2. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation des biens, les Commandes en cours seront automatiquement annulées; et VAISON SPORT se réserve le droit de revendiquer les Produits en stock.

8.3 La présente clause n'empêche pas que les risques de perte ou de détérioration des Produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner soient transférés au Client dès leur remise au transporteur. A compter de la livraison, le Client est constitué dépositaire et gardien desdits Produits. A cet effet, le Client s'engage à assurer les Produits contre tous risques qu'ils pourraient encourir à compter de la livraison. Dans le cas de non-paiement et à moins que VAISON SPORT ne préfère demander l'exécution pleine et entière de la vente, VAISON SPORT se réserve le droit de résilier la vente après mise en demeure et de revendiquer les Produits livrés, les frais de retour restant à la charge du Client et les versements effectués étant acquis à VAISON SPORT à titre de clause pénale.

ARTICLE 9 - GARANTIE

VAISON SPORT garantit ses Produits un an à compter de la livraison. La facture délivrée par VAISON SPORT tient lieu de certificat de garantie de ses Produits et sera exigé pour toute mise en oeuvre de la garantie. Pour mettre en oeuvre la garantie, le Client doit saisir le service après-vente de VAISON SPORT par tout moyen écrit, les frais de retour restant à la charge du Client. Après examen du Produit, VAISON SPORT se réserve le choix entre l'échange ou la réparation du Produit. En cas de réparation, la garantie comprend la main d'oeuvre et les pièces nécessaires. VAISON SPORT prend à sa charge les frais d'expédition. La garantie est exclue pour toute défaillance ayant pour cause une négligence, un défaut d'entretien, une utilisation non conforme aux prescriptions d'usage ou encore l'usure normale du Produit. Dans ce cas, les frais de retour restent à la charge du Client.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ

Le Client convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation et la procédure suivie pour la mettre en oeuvre, la responsabilité éventuelle de VAISON SPORT à raison de l'exécution des ventes sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le Client.

ARTICLE 11 - FORCE MAJEURE

VAISON SPORT ne peut être tenu pour responsable des cas de force majeure et de leurs conséquences directes ou indirectes. Par événement de Force Majeure, on entendra tout fait empêchant l'exécution totale ou partielle de la Commande qui ne pourrait être surmonté malgré une diligence raisonnable de la part de VAISON SPORT ou de ses substituts. Seront notamment assimilés à des cas de Force Majeure sans que cette liste soit exhaustive : les accidents affectant la production, le stockage, l'incendie, l'inondation, le bris de machines, les grèves, la guerre, l'impossibilité d'être approvisionné en matière première, les épidémies, ou rupture d'approvisionnement pour une cause non imputable à VAISON SPORT. En cas d'inexécution totale ou partielle de fait des raisons citées, VAISON SPORT sera en droit d'annuler tout ou partie de la Commande, sans être redevable vis-à-vis du Client d'une quelconque indemnité.

ARTICLE 12 - RÉCLAMATIONS

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez contacter notre Service Clients : VAISON SPORT, avenue des Ferrancins 71210 torcy - Tél. : + 33 (0) 3 85 80 06 44. Sans préjudice des dispositions à prendre par le Client vis-à-vis du Transporteur visées en article 5.3 ci-dessus, les éventuelles contestations concernant la qualité, la quantité, le type de Produit fourni et tout vice apparent devront être portées à notre connaissance dans les vingt-quatre (24) heures de la livraison par lettre recommandée avec AR adressée à VAISON SPORT, en précisant le numéro de la facture concernée. Il vous appartiendra de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices, anomalies, non-conformité ou manquants constatés. Aucun retour des Produits livrés ne pourra être effectué sans l'accord exprès et écrit de VAISON SPORT. Les frais et risques de retour seront toujours à la charge du Client ; le Client ne pouvant alors demander à VAISON SPORT que le remplacement des Produits non-conformes ou le complément à apporter pour combler les manquants ou le remboursement desdits Produits, sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité ou dommages intérêts. En aucun cas, les Produits livrés ne pourront faire l'objet d'une reprise de notre part si aucune réserve ou constatation n'a été formulée. La réclamation émise par le Client selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement des Produits concernés. Les Produits renvoyés sont accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où elles ont été livrées. Toute reprise acceptée par VAISON SPORT peut entraîner l'établissement d'un avoir au profit du Client après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés. En ce qui concerne les vices cachés, ils devront nous être notifiés dans les 24 heures de leur constatation.

ARTICLE 13 - CONFIDENTIALITÉ

Le Client s'engage à conserver secrète les informations communiquées par VAISON SPORT et relatives au savoir-faire, aux méthodes de production, de promotion, de publicité, de vente et service après-vente.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente seront soumises au droit français. Tout différend qui naîtrait à l'occasion de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de la terminaison de la Commande conclue avec VAISON SPORT ou au paiement du prix, sera porté devant les juridictions De Chalonsur Saone (71), et ce quel que soit le lieu de la commande et les modes de paiement, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.



LOAN CERTIFICATE
AUTHORIZATION TO LEAVE THE COUNTRY

I, the undersigned Philippe GACHE, manager of the SARL SMG CHALLENGE, whose registered office is located at Pôle d'Excellence JEAN-LOUIS - 125, Via Nova - 83 600 FREJUS, authorise

the members of the SPEEDRENT Team

to use the following vehicle for the 2022 / 2023 FIA Off Road racing season in France and abroad:

TOYOTA LAND CRUISER – DX-900-WM

Chassis n°JTMHV05J504008965

Fréjus, 8 September 2022

The manager,
Philippe GACHE.

SMG CHALLENGE
Pôle d'Excellence Jean-Louis
125, Via Nova - 83600 FREJUS
Tél : +33 4 94 40 01 78 - Fax : +33 4 94 82 23 71
SIRET 414 443 499 00051